VILLE DE
BOLBEC

**Arrêté temporaire n°2026-584**
**Portant réglementation de la circulation**

**TRAVAUX SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT**
**RUE DU PRESIDENT RENE COTY (D312B)**

Le Maire,
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
**VU** l'arrêté municipal n°84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,
**VU** l'avis favorable de la Direction des Routes,
**VU** la demande en date du 18/11/2026 émise par l'entreprise PRC SARL (15 ROUTE DE NEUFCHATEL 76270 MESNIERES EN BRAY) aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
**CONSIDÉRANT** que des travaux de renouvellement d'un tampon d'assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, RUE DU PRESIDENT RENE COTY (D312B),

## ARRÊTE

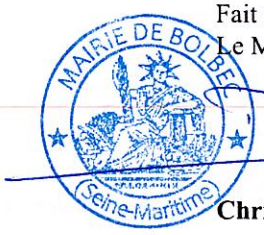
**Article 1**
Une journée entre les 30/11/2026 et 18/12/2026, la circulation sera alternée par des feux tricolores, sur une longueur maximum de 10 mètres, RUE DU PRESIDENT RENE COTY (D312B), tronçon compris entre les RUES HAUTOT et PASTEUR.

**Article 2**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'entreprise PRC SARL. La signalisation, le balisage et l'éclairage de sécurité, de jour comme de nuit, seront assurés par l'entreprise en charge du chantier.

**Article 3**
Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les réglementations en vigueur.

**Article 4**
Mme la Commandante de Police, le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bolbec, le 19 novembre 2026
Le Maire




**Christophe DORÉ**

*DIFFUSION:*
- *PRC SARL*
- *Police Municipale*
- *Police Nationale*
- *Centre de Secours*
- *Carrosserie LEBRETON*
- *Caux Seine Agglo*
- *Commune de Bolbec*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*